

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°AMV2025_240

OBJET : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5,L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise AXIANS FIBRE CENTRE EST en date du 08 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux (ouverture de chambres de telecom sur trottoir et sur chaussée pour le tirage et les raccordements de la fibre optique) **Avenue du Mont-Blanc – Avenue de la Libération – Avenue de la Colombière – Rue de la Placetz – Place du Foron**

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation :

- **Avenue du Mont-Blanc**
- **Avenue de la Libération**
- **Avenue de la Colombière**
- **Rue de la Placetz**
- **Place du Foron**

se fera de manière alternée manuellement **du lundi 15 décembre 2025 au dimanche 15 février 2026 inclus.**

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 12 décembre 2025

Le Maire,
Sandro PÉPIN

